

Le Schéma de COhérence Territoriale

lettre n° **5** octobre 2012

ENQUÊTE PUBLIQUE : DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE SCoT



Chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur,

Après quatre années d'études, de travail au sein de commissions thématiques, de débat et de concertation avec les acteurs du territoire, le SCoT d'AgglopoLe Provence a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2012.

Un exercice difficile pour mettre en perspective ce que sera notre territoire à l'horizon 2022, mais un exercice passionnant car le SCoT s'intéresse à toutes les dimensions de la vie quotidienne. Il permet d'anticiper les besoins de notre population, de prévoir les infrastructures, les logements nécessaires, d'optimiser les déplacements, d'accompagner notre développement économique dans le respect de notre patrimoine naturel. Ces grands enjeux auront des conséquences pour les générations futures. Ce document qui s'impose aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes servira de cadre de référence en matière d'aménagement du territoire dans les 10 prochaines années.

Aujourd'hui, nous abordons une phase de consultation et de concertation, plus particulièrement avec la population du territoire.

L'enquête publique se déroulera **du 19 novembre au 19 décembre 2012** et sera un moment privilégié d'échanges avec vous tous, comme le sera la réunion publique du **jeudi 15 novembre à 18h30** au siège d'AgglopoLe Provence.

Alors, nous comptons sur vous, venez nombreux donner votre avis, émettre vos observations et vos suggestions.

Michel TONON

Président d'AgglopoLe Provence
Maire de Salon-de-Provence
Conseiller Général des Bouches-du-Rhône

SCoT
AGGLOPOLE
Provence

Document instauré par la loi de Solidarité et de renouvellement urbain, le SCoT est constitué d'un Rapport de Présentation incluant un diagnostic du territoire, d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'un Document d'orientations Générales. Aujourd'hui, l'ensemble de ces étapes ont été réalisées et le projet va être soumis à une phase d'enquête publique. Ce temps d'échanges va permettre à la population, si elle le souhaite, d'entrer en contact avec le commissaire enquêteur et de lui soumettre, si besoin, des remarques concernant l'ensemble du document. Retour sur une procédure de longue haleine mais essentielle pour le territoire.



Le RAPPORT DE PRÉSENTATION (Diagnostic)

2009 : UNE ANNÉE DE DIAGNOSTIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dressant les forces et les faiblesses de l'agglomération, le diagnostic a surtout permis d'identifier les enjeux d'avenir pour Agglopoie Provence. Il a notamment fait ressortir la nécessité d'un développement démographique raisonné du territoire. Cette augmentation de la population soulève, cependant, des questions sur les besoins en logements (accession à la propriété et habitat social), l'obligation de repenser les déplacements (favoriser le développement urbain à proximité des axes de circulation) et l'importance à donner au développement économique pour favoriser l'emploi local. Le diagnostic a mis en exergue la nécessité de protéger et préserver les grandes richesses patrimoniales et naturelles présentes sur le territoire.

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

2010 : UN PADD POUR PORTER LES AMBITIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Fort de son diagnostic, Agglopoie Provence a mis en œuvre, dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, **5 grand axes** :

- **Un avenir pluriel, partagé et adapté** : promouvoir un développement équilibré de chacun des territoires de la communauté d'agglomération
- **Un avenir de mobilités durables** : articuler le développement urbain autour des voies de déplacements
- **Un avenir de croissance économique** : mettre en place des projets créateurs d'emplois et consolider les zones industrielles existantes
- **Un avenir de solidarité** : répondre à la question du logement en proposant la construction de 10 000 logements qui conjugueront habitat social et logements en accession
- **Un avenir d'identité durable** : protéger l'héritage naturel et patrimonial du territoire et s'engager sur la préservation des ressources naturelles

Le bilan de la concertation, un projet partagé :

PAR LES ÉLUS

La concertation du SCoT d'Agglopoie Provence s'est largement inscrite dans la logique d'informer et d'ouvrir au plus grand nombre le débat sur les travaux, conformément aux actions décidées et mises en œuvre par les élus.

AVEC LES HABITANTS

La concertation a eu lieu tout au long de l'élaboration du SCoT. Elle a eu pour objet d'informer, mais aussi de « faire remonter » les préoccupations, les remarques et les idées des habitants du territoire pour construire le SCoT.

De nombreux supports ont été mis à la disposition du public :

- des informations sur le site internet de l'agglomération www.agglopoie-provence.fr
- 5 lettres du SCoT publiées à chaque étape de la démarche
- des ateliers de réflexion avec les acteurs de l'aménagement du territoire
- 3 expositions qui ont été présentées dans toutes les communes d'Agglopoie Provence ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération
- l'ouverture d'un registre d'observations au siège d'Agglopoie Provence
- 3 réunions d'information, d'échanges et de débats avec le public, les associations et toutes autres personnes intéressées

Le DOG (Document d'orientations Générales)

2012 : LE VOLET RÉGLEMENTAIRE DU SCOT

Le SCoT avec la perspective d'une croissance de + de 20 000 habitants à l'horizon 2022

PROGRAMME

OPTIMISE

PROTÈGE

HABITAT

- Production de +10 000 logements dont 30% de logements sociaux
- 335 hectares de foncier à vocation habitat

ÉCONOMIE

- Création de + de 12 000 emplois, notamment des emplois de proximité
- 340 hectares de foncier à vocation économique

TRANSPORTS

- Création et restructuration de 2 pôles d'échanges à Rognac et Salon-de-Provence
- Mise en place de compléments d'échangeurs à La Fare les Oliviers/Coudoux et à Salon-de-Provence

ENVIRONNEMENT

- Limitation de l'urbanisation pour limiter l'étalement urbain
- Réhabilitation de l'Etang de Berre
- Protection des massifs et des rivières
- Réalisation d'une Charte agricole

Le DACOM (Document d'Aménagement Commercial)

Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM) précise les orientations relatives aux localisations préférentielles des commerces de plus de 1 000 m² afin de répondre aux exigences d'aménagement du territoire. Ce document va inciter à l'implantation de commerces pour revitaliser les centres villes, favoriser la diversité commerciale, veiller au maintien des commerces de proximité, et assurer la localisation des équipements commerciaux à proximité des transports collectifs. Ce document va s'appliquer à l'ensemble du territoire des 17 communes.

L'enquête publique est une procédure d'information et de consultation. Elle est un moment d'échanges autour d'un projet politique qui concerne directement l'avenir de notre territoire. Les habitants d'Agglopolé Provence pourront consulter les projets du SCoT et du DACOM et faire part de leurs observations sur les orientations qui y sont proposées. L'enquête publique aura lieu dans 3 communes d'Agglopolé Provence (Rognac, Salon et Sénas). Le dossier d'enquête publique sera consultable dans chacune des 17 communes d'Agglopolé Provence.

LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

Deux commissaires enquêteurs ont été désignés par le Tribunal Administratif de Marseille, l'un pour le SCoT, l'autre pour le DACOM. Ces experts indépendants sont chargés d'assurer des permanences pour recevoir tout citoyen souhaitant avoir des informations ou émettre des observations. Ils prendront en compte l'ensemble des avis émis pendant la période d'enquête. À l'issue de celle-ci, ils rendront leurs conclusions début 2013.

POUR LE PROJET DE SCoT : Jean-Louis DHERS,

Directeur Général des Services à la Mairie de Marignane, retraité

Permanences

- **Siège d'Agglopolé Provence**
lundi 19 novembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
mercredi 19 décembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Mairie de Rognac**
mardi 20 novembre de 13h30 à 17h30
mardi 4 décembre de 8h30 à 12h00
- **Mairie de Sénas**
jeudi 29 novembre de 8h30 à 12h00
mardi 11 décembre de 13h30 à 17h00

POUR LE PROJET DE DACOM : Antoine ASTARITA,

Consultant transport Logistique, retraité

Permanences

- **Siège d'Agglopolé Provence**
lundi 19 novembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
mercredi 19 décembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Mairie de Rognac**
mardi 20 novembre de 13h30 à 17h30
mardi 4 décembre de 8h30 à 12h00
- **Mairie de Sénas**
jeudi 29 novembre de 8h30 à 12h00

LES DOCUMENTS SOMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOSSIER D'ENQUÊTE SCoT

- Le dossier de projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 est composé :
 - d'un rapport de présentation en 9 volumes
 - d'un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
 - d'un Document d'Orientations Générales (DOG) assorti d'un document cartographique
 - d'un recueil des avis des personnes publiques associées et des collectivités territoriales membres d'Agglopolé Provence
 - d'un avis émis par la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)
 - d'un bilan de la concertation du SCoT
 - de l'arrêté de mise à enquête publique du SCoT
- La délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 relative au bilan tiré de la concertation sur le projet SCoT
- La délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 arrêtant le SCoT

DOSSIER D'ENQUÊTE DACOM

- Le dossier du Document d'Aménagement Commercial (Dacom) adopté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2012
- La délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2012 adoptant le Dacom
- L'arrêté de mise à enquête publique du Dacom
- Le recueil des avis des personnes publiques associées et des collectivités territoriales membres d'Agglopolé Provence

OÙ CONSULTER LES DOCUMENTS ?

- En prenant connaissance des dossiers d'enquête disponibles dans les 17 communes
- En se rendant sur le site internet www.agglopolé-provence.fr (**ATTENTION** : le site web d'Agglopolé Provence permet de télécharger les documents mais n'est pas habilité à recevoir les avis)

COMMENT DONNER SON AVIS ?

- En rencontrant les commissaires enquêteurs dans leurs lieux de permanences (Rognac, Salon-de-Provence et Sénas) pendant la période d'enquête publique

- En inscrivant vos remarques dans les registres d'enquête prévus à cet effet dans les 3 lieux d'enquête (Rognac, Sénas et au siège d'Agglopolé Provence à Salon-de-Provence)
- Par courrier postal adressé à :
 - **Mr le Commissaire enquêteur**
Enquête Publique sur le projet de SCoT d'Agglopolé Provence
281 bd Maréchal Foch - BP 274
13666 Salon-de-Provence
 - **Mr le Commissaire enquêteur**
Enquête Publique sur le projet de DACOM d'Agglopolé Provence
281 bd Maréchal Foch - BP 274
13666 Salon-de-Provence

Contacts

Agglopolé Provence
Direction Aménagement du Territoire

281, Boulevard Maréchal Foch
13300 SALON-DE-PROVENCE
tél. : 04 90 44 72 00
scot@agglopolé-provence.org

Comment s'informer ?

- **LIRE** la Lettre du SCoT, les articles dans "Magglopolé" le magazine d'Agglopolé Provence et les publications municipales.
- **EN SAVOIR PLUS** sur le "SCoT" : www.agglopolé-provence.fr

www.agglopolé-provence.fr

Alleins • Aurons • La Barben • Berre l'Etang • Charleval • Eyguieres
La Fare-les-Oliviers • Lamanon • Lançon-de-Provence • Mallemort • Pélissanne
Rognac • Saint-Chamas • Salon-de-Provence • Sénas • Velaux • Vernègues

L'AVENIR
se prépare
ENSEMBLE